

Mairie de Beaulieu

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

Les décisions suivantes ont été prises :

1 – Les lampes d'éclairage public au hameau des Rouzeyroux seront remplacées par d'autres plus économiques. Des commandes pour des coupures la nuit seront également mises en place dans chaque village. Le budget prévisionnel pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 11 412.50 €. Le syndicat d'énergies de la Haute-Loire apporte une participation de 45 %. Le reste à charge pour la commune est de 6 276.88 €.

2 – Suite à l'entrée des nouvelles communes dans la Communauté d'Agglomération du Puy au 1^{er} janvier 2017, il a été décidé la neutralité fiscale pour l'ensemble de l'AGGLO en ce qui concerne les taxes locales. Chaque commune ayant des taux différents, la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie plusieurs fois en 2017 afin de trouver une solution ne pénalisant ni les contribuables, ni les communes. Un ajustement dérogatoire avec les services fiscaux a été trouvé et le conseil municipal a approuvé le rapport de cette commission.

3 – Le Conseil Municipal apporte son soutien à l'Association des Maires Ruraux de France concernant l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la Ruralité.

4 – Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes de l'Emblavez avait créé un service « Support et Assistance informatique » pour les communes adhérentes. La communauté d'Agglomération du Puy n'a pas souhaité conserver ce service. Toutefois, les communes de l'Emblavez continuent d'utiliser cet outil indispensable pour elles. Aussi, il est décidé de créer un service unifié « Support et Assistance informatique » entre les 11 communes formant l'ancienne communauté de communes de l'Emblavez.

5 – La commune est traversée par des lignes électriques (ouvrages RTE). Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance due par RTE à 0.35 € le mètre linéaire.

6 – Une subvention est accordée à l'association du Tir Sportif pour l'organisation du marché de Noël.

7 – Les tarifs pour les services et locations diverses restent inchangés pour l'année 2018.

8 – Les crédits du budget communal et du budget « Transport Scolaire » sont rééquilibrés en ce qui concerne les salaires et charges de personnel sur l'année 2017.

A 22 heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.